

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 1<sup>er</sup> décembre 2016**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 1<sup>er</sup> décembre 2016

D/2016-020

Aujourd'hui, mardi 21 juin 2016 à 10 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, POITREAU, LIRE et BOUILHET et Messieurs BRASSEUR et LAMAISON

*A titre de suppléants :*

Etaient excusés :

Mesdames LABORDE, DARTEYRE, JARTY-ROY, BOISSEAU, WALRYCK et RAUX et Messieurs du PARC et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2016

Application agréée E-legalite.com

033-253306187-20161201-2016\_0200-DE



*SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC*

D-2016/020

**Adhésion à un Groupement de Commande pour « L'Achat d'Énergies, de Travaux/Fournitures/Services en matière d'Efficacité et d'Exploitation Énergétique »**

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le SIVU BORDEAUX-MERIGNAC a des besoins pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Or, la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Les syndicats d'Énergie de la Région Nouvelle Aquitaine ont décidé de s'unir pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ; le groupement est constitué pour une durée illimitée

Pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres. Le SDEEG (Syndicat Département d'Énergie Électrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement.

Ce groupement présente un réel intérêt pour le SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, au regard de ses besoins propres. Son principe rejoint une hypothèse de travail que nous avons posée au début 2016, étant entendu que les autres regroupements envisagés (Métropole, UGAP) ne peuvent nous accueillir à court terme.

Pour ces raisons, je vous propose l'adhésion du SIVU BORDEAUX-MERIGNAC au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

**LE COMITE SYNDICAL**

**Adopte la délibération suivante :**

Article 1 :

Décide de l'adhésion au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée ;

Article 2 :

Autorise la Présidente à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe ;

**[www.le-gout-dans-nos-assiettes.com](http://www.le-gout-dans-nos-assiettes.com)**

40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - [sivubm@sivubm.com](mailto:sivubm@sivubm.com)

SIRET 253 306 187 00035

Article 3 :

Autorise la Présidente à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité ;

Article 4 :

Autorise le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison ;

Article 5 :

Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaires des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive ;

Article 6 :

S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenues les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont le SIVU BORDEAUX-MERIGNAC est partie prenante et s'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont le SIVU BORDEAUX-MERIGNAC est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Adopté :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social, le 1er décembre 2016

**La Présidente,**



**Emmanuelle CUNY**